Jeudi 13 mars 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCESSIBILITE : LA LIBERTE D'ALLER ET DE VENIR NE PEUT PAS ATTENDRE 10 ANS DE PLUS !
Philippe Croizon soutient l'appel de l'APF !

Après bientôt 40 ans d'attente et deux lois inappliquées en matière d'accessibilité, l'Association des paralysés de France (APF) déplore que les personnes en situation de handicap soient contraintes d'attendre encore 10 années de plus pour que soit enfin respectée leur liberté de se déplacer !
C'est pourtant ce délai qui est envisagé dans les projets gouvernementaux, faisant la part belle aux lobbies qui ont honteusement joué la carte de l'attentisme ces dernières années.
Pourtant, l'accessibilité est un droit fondamental qui profite à tous (personnes âgées, parents avec poussette, femmes enceintes, blessés temporaires, etc.) !
Ainsi, l'APF appelle les citoyens à se mobiliser massivement pour dire OUI à l'accessibilité en signant la pétition sur www.necoutezpasleslobbies.org ou sur www.change.org/accessibilite.
Cette pétition est portée par Philippe Croizon, premier athlète français lourdement handicapé ayant relié les 5 continents à la nage, qui souhaite que l'accessibilité ne soit plus un rêve mais bien une réalité !

> Philippe Croizon, un sportif engagé pour l'accessibilité aux côtés de l'APF

Philippe Croizon appelle à soutenir le combat de l'APF pour une société accessible à tous : *« Mon rêve, c'est une société où la personne en situation de handicap ne se posera plus ces questions : Est-ce que je peux aller au cinéma ? Est-ce que je peux aller faire mes courses ? Est-ce que je peux prendre le métro ? Est-ce que je peux trouver un travail ? Et la liste est longue….*
Je rêve que la personne en situation de handicap dise : Je vais au cinéma, je vais faire mes courses, je vais prendre le métro, je travaille grâce aux compétences

17, bd Auguste-Blanqui – 75013 Paris
Tél : 01 40 78 69 00 – Fax : 01 45 89 40 57 – www.apf.asso.fr
www.facebook.com/associationdesparalysesdefrance - www.twitter.com/apfhandicap

acquises pendant toute ma formation scolaire sans aucune crainte puisqu'égale de tous !
Je rêve que sur ces sujets, mon pays soit montré en exemple dans le monde entier comme il l'est pour les droits de l'Homme. Je rêve, ou plutôt nous rêvons de cette société. Mais il ne tient qu'à nous tous que ce rêve devienne tout simplement une réalité.
C'est pourquoi, aujourd'hui, je soutiens le combat de l'APF pour l'accessibilité. »
→ Pour signer la pétition : www.necoutezpasleslobbies.org ou www.change.org/accessibilite.

> Accessibilité : 40 ans d'immobilisme, ça suffit !
Alors que l'accessibilité est une obligation nationale depuis 1975, renforcée par la loi handicap de 2005, l'APF juge inacceptable que les personnes en situation de handicap soient contraintes d'attendre encore 10 années supplémentaires pour que leur liberté d'aller et de venir soit concrétisée. En envisageant un délai si long, le gouvernement récompense la grande majorité des branches professionnelles, des collectivités territoriales et des autorités organisatrices de transport qui ont joué la carte de l'attentisme depuis 2005 et n'ont pas respecté la loi ; au détriment des acteurs vertueux qui ont fait des efforts pour être accessibles !
L'accessibilité est un droit fondamental qu'il s'agit de concrétiser au plus vite !
Car l'accessibilité concerne l'ensemble de la population :
- les personnes en situation de handicap, qui représentent 10 à 15 % de la population ;
- les personnes âgées, à l'heure où est en train de se voter une loi sur l'adaptation de la société française au vieillissement ;
- les blessés temporaires ;
- les voyageurs avec bagages ;
- les femmes enceintes ;
- les parents avec poussettes, ainsi que les familles nombreuses ;
- les cyclistes, qui ont besoin d'une voirie sans obstacles à la roue ;
- les 80 millions de touristes étrangers accueillis chaque année, et en quête de signalétique ;
- et toutes les personnes valides pour le confort que cela procure.

La liberté et l'égalité passent par l'accessibilité. Celle-ci ne peut être possible qu'à condition d'encadrer sa mise en œuvre de contraintes et de délais vraiment resserrés.

Contact presse :
Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37